Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212900021-20251124-D2025061-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
Excusés : LE HEN Gwénola ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
Absents : Jacques CORDROC'H

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	12

Secrétaire de séance : Gisèle GUÉGUIN

Date de convocation : 19/11/2025 **Date d'affichage** : 27/11/2025

Objet de la délibération : Renouvellement de l'adhésion à BRUDED

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune est adhérente de l'association BRUDED (Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable) dont l'objectif est de favoriser l'échange d'expérience entre communes en matière d'aménagement du territoire.

Madame le Maire précise que le montant de l'adhésion est fixé à 0,34 euros par habitant.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de poursuivre l'adhésion à l'association BRUDED jusqu'à avis contraire du conseil municipal, qui devra dans ce cas informer l'association de sa décision de quitter le réseau avant le 31 mars de l'année en cours.

Vote : 12 voix pour

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY
Maire d'Arzano

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)